

Compte-rendu conseil de gestion du 09/11/21

Présents : Sabine Fillinger, Thierry Rouxel, Sandrine Gélisse, Jean-Félix Dallery, Virginie Bouyjou, Yohann Petit, Jessica Soyer, Anne Deredec, Anne Genissel, Laëtitia Dupont, Valérie Laval, Isabelle Lebrun, Agathe Ballu

- **Point Déménagement**

Bioger sera dans le bâtiment Sud (ARS).

Tous les bâtiments sont classés ERP (établissement recevant du public), les amphis permettent la tenue de conférences avec participants extérieurs

Entretien de maintenance des locaux pendant 26,5 ans par Engie

Site sous contrôle d'accès

Certification HQE niveau excellent

Fin des travaux : 31/12/21, réception, puis essais & tests pendant 2 mois.

Réception finale : 29/02/22. A partir de cette date, nous aurons 12 mois pour la levée des réserves

Déménagement Grignon 07-11/22 : fermeture des sites quittés.

CASAS sera propriétaire des locaux

Programme fonctionnel établi depuis longtemps (cahier des charges), maquettage ; CASAS vérifiera les performances nominales à la livraison => réserves. Vérification fonctionnelle des locaux après installation des unités (= commissionnement, phase essentielle avec accompagnement par un bureau d'études : ils feront le dialogue avec nous et nous aideront pour le montage des dossiers d'autorisation OGM, RA). Tests fonctionnels de zones dites sensibles avant notre emménagement.

Le coût de maintenance sera porté par INRAE et APT.

Locaux en principe accessibles à partir d'avril : s'approprier les locaux et demande de travaux de modification.

L'AMO transfert va solliciter les référents déménagement 6 mois avant le déménagement. Un doodle a déjà commencé à circuler pour avoir des premiers échanges.

Les cartons seront distribués 1 mois avant le déménagement (pour nous, probablement à la fin de l'été).

Cartons : seront fait/défait par déménageurs : verrerie, produits chimiques, rayonnages papier.

Affaires persos seront à faire nous-même

Parkings : 498 places de voitures prévues (dont 10 PMR et 50 équipées avec bornes électriques), 60 places motos et 400 places vélo

Mise en place de navettes

- ✓ Navettes Porte d'Orléans mutualisées avec 5 autres établissements (EDF, CEA, ONERA, ..) : 11 navettes de 50 places le matin de 7h15 à 9h10, 9 le soir de 17h à 19h – temps de trajet estimé à 40 min le matin et 60 min le soir
- ✓ Navettes Versailles-Chantiers : mutualisation avec APT : bus de 30 places, 3 navettes le matin de 8h à 9h, 3 le soir de 17h30 à 18h30 – temps de trajet estimé à 35 min

Modèle économique

Dépenses à la charge des UMR :

- ✓ Aménagements intérieurs
- ✓ Consommation fluide et énergies
- ✓ Nettoyage des locaux au-delà du marché établissement
- ✓ Gaz spéciaux
- ✓ Eaux de laboratoire (ultra-pure)
- ✓ Accueil & réception des livraisons (à organiser)
- ✓ Blanchisserie et blouse
- ✓ Déchets spécifiques
- ✓ Véhicules de service
- ✓ Équipements scientifiques
- ✓ Énergies : suivi de la consommation très détaillée de l'électricité possible, mais refacturation encore à l'étude.

Mise en place souhaitée par Egizio Valceschini d'un groupe de travail permettant la coordination entre les 9 unités de recherche INRAE et la direction APT, dans le but d'avoir une meilleure cohésion sur le site, aussi bien pour des thèmes comme le courrier, la prévention, la sécurité, informatique, logistique, maintenance, etc. Réflexion en cours pour savoir qui va représenter Bioger

Photos et complément d'infos sur le PPT joint

- **Renault Express**

Le prochain contrôle technique de la Renault express doit être fait en 06/2022. D'après les réservations elle ne sert que 3 fois par mois environ. Il est donc convenu que nous la mettions au rebus en 06/22. Un point sur le parc des voitures de services et les coûts associés à ce parc (assurances, entretien, etc.) a été demandé pour le prochain conseil de gestion dans le but de dimensionner le parc en fonction des besoins futurs à Saclay.

- **Réservation L2 / S2** : petit rappel : il ne faut pas réserver de trop grandes plages horaires, afin de permettre à tous d'y avoir accès facilement
- **Nouveau registre SST (santé et sécurité au travail)**

Harmonisation des registres au niveau du centre

Concerne tous les agents sans exception. Déclarations anonymes possibles, dans la limite du droit pénal

Permet de signaler un évènement indésirable, une situation bloquée ou un risque pour la santé ou la sécurité (ex : accidents corporels, sécurité, environnement, espace et ambiance de travail, ...)

N'est pas destiné aux demandes de travaux (cf groupe bâtiment), ni pour signaler un accident du travail (fiches spéciales) et ne se substitue pas au RDGI (registre de signalement d'un danger grave ou imminent)

Circuit de signature : agent – AP – DU – CPC – CHSCT – AP – DU – AP et DU pour clôture de la fiche (Voir logigramme complet sur le ppt joint)

- **Divers**

Pot de Noël prévu courant décembre organisé par le « comité d'animation de BIOGER¹ ». Un doodle va être envoyé pour fixer la date. Un goûter ainsi qu'un Secret Santa devraient donc être organisés.

¹ Jessica, Virginie, Nicolas, Laetitia, Stéphanie, Selma, Anne G., d'autres ?

Prochain conseil de gestion le 25/01/22 de 14h à 16h, suivi par la galette